

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2019

Le 12 novembre 2019, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19H30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2019

Etaient présents :

M. Michel EPRINCHARD, Maire,  
Mme Marie Joseph RIVAUD, Mme Isabelle BOUCHEREAU, M. Hervé ARDOUIN, adjoints,  
Mme Andrée BERNARD, Mme Marie-Hélène PROU, Mme Catherine LAMOTHE, Mme Sabrina RINALDI, M .  
Mathieu HERISSE, M. Philippe CLISSON, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

M. Jean Luc BERNET (pouvoir à Mme Andrée BERNARD),  
M. Patrice PORCHERON (pouvoir à M. Mathieu HERISSE)  
Mme Anna-Maria SALLES (pouvoir à Mme Marie Joseph RIVAUD)

Etait absente :

Mme Lise BAILLY.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 10      Nombre de Conseillers votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Marie Joseph RIVAUD

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 1er octobre 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les deux points supplémentaires suivants :

- Loyer cabinet sage-femme.
- Indemnité de conseil au comptable du trésor.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent lesdits points complémentaires.

### ***BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES***

Mme BOUCHEREAU propose aux membres du Conseil d'établir la facturation des frais 2019 relatifs au budget photovoltaïque, se décomposant comme suit :

- Nettoyage des panneaux : 2 agents techniques à 20€/l'heure x 8 heures      320 €
- Surveillance des onduleurs : 50h x 20€/l'heure = ..... 1.000 €
- Un agent administratif à 20€/heure x 70 heures = ..... 1.400 €
- 8 heures d'utilisation de la nacelle à 25€ l'heure= ..... 200 €
- Assurance ..... 1.110 €
- Soit un total de : ..... 4.030 €

Cette facturation ainsi présentée est acceptée à l'unanimité.

### ***BUDGET EAUX PLUVIALES***

Madame BOUCHEREAU informe que ce budget se solde aujourd'hui à un montant créditeur de 2.226,01 €.

Ce budget sera clôturé et son solde versé au budget général de la Commune.

Cette opération budgétaire est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

### ***CONSTRUCTION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES***

Monsieur EPRINCHARD rappelle aux conseillers le projet présenté par la société Technique Solaire, proposant de couvrir la contre de la « rue du stade » (cadastrée section AC n° 513), par 1.200 m<sup>2</sup> d'ombrières photovoltaïques (permettant le stationnement de voitures). Après délibération :

Les membres du Conseil autorisent M. EPRINCHARD à concrétiser ce projet, aux conditions suivantes :

- Que la Commune perçoive pendant trente ans une indemnité annuelle de 200€.
- Que préalablement au montage des ombrières, une réfection totale de la chaussée soit effectuée par la société Technique-Solaire.

### ***CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL LOGITUD***

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, que le contrat de maintenance du logiciel « SIECLE » de gestion des actes d'état Civil et des actes numérisés (de 1913 à aujourd'hui), soit confié à la société LOGITUD-SOLUTION, moyennant un coût annuel de 148,50€ HT.

### ***APPROBATION D'un TRANSFERT DE COMPETENCE au SMAEP4B***

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la compétence de la « distribution d'eau potable » de la Commune de Beauvoir sur Niort vers le Syndicat d'eau 4B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'ensemble des conseillers présents et représentés acceptent ce transfert de compétence.

### ***REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SEJOURS ET ACTIVITES DE LA MAISON DES JEUNES 1<sup>er</sup> semestre 19***

Monsieur EPRINCHARD, présente aux conseillers, dans le cadre de l'engagement pris par la Commune d'aider à hauteur de 50% du coût des activités des jeunes Sauzéens à la maison des jeunes, un tableau analysant le coût du séjour en vacances de neige et des activités pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019, ce relevé s'élève à la somme de : ..... 3.258 €.

A l'unanimité les conseillers présents et représentés acceptent que cette prise en charge soit payée à la Communauté de Communes Mellois en Poitou ayant aujourd'hui la compétence « Enfance Jeunesse ».

### ***CONVENTION AVEC LA SOCIETE BORALEX***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le champ éolien du Pelon nécessite des travaux d'entretien qui transiteront par des chemins communaux.

Les membres du Conseil autorisent M. le Maire à signer une convention avec BORALEX, laquelle convention devra indiquer :

Que la société Boralex nous dédommage pour cet entretien à hauteur de 200€ par an pendant trente ans.

### ***AUTORISATION DE VENTE IMMOBILIERE***

Monsieur EPRINCHARD donne connaissance d'un courrier émanant de la société Immobilière Atlantic Aménagement qui envisage de vendre à leurs locataires, sur la commune de Sauzé-Vaussais :

- 1) Un logement situé 19, place du Grand-puits,
- 2) Un logement situé 2, passage de la République.

L'ensemble du Conseil autorise ces ventes, sous les conditions suivantes :

Engagement de maintenir le parc des logements sociaux pendant dix ans et sous réserve que la commune ne soit pas appelée à solder les emprunts cautionnés à l'origine.

### ***SUBVENTION A UNE ASSOCIATION***

L'ensemble des membres du Conseil Municipal accepte d'allouer une subvention de 200€, à la nouvelle association

dénommée « Cthulhu Event » culture Punk présidée par M. Sylvio Martineau.

### **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE PAR LA SEP**

M. BOURDIN, Président de la SEP demande à la Commune une participation financière.

L'ensemble des membres du Conseil à l'unanimité accepte comme chaque année d'aider cette association, de la manière suivante :

- Pour le festival de l'humour le 25 janvier 2020, à hauteur de : ..... 3.500 €
- Pour les diverses activités, à hauteur de : ..... 2.000 €

### **POINTS SUPPLEMENTAIRES**

1) **Loyer du cabinet de sage-femme rue du Baron**, Monsieur le Maire propose aux conseillers de consentir une réduction du loyer du local afin d'aider la professionnelle de santé dans le démarrage de son activité.

Le montant du loyer serait porté à la somme de 150€ par mois pendant 6 mois. Le loyer s'élèvera ensuite à 300€ chauffage compris conformément au bail initial.

A l'unanimité les conseillers ont accepté cette proposition et autorisent M. le Maire à signer l'avenant à venir.

2) **Indemnité de conseil au comptable du trésor**

Pour ses conseils M.BALAVOINE demande à la commune une indemnité s'élevant à la somme de 1.096,05 € pour l'ensemble des budgets.

Les membres du Conseil refusent à l'unanimité de verser cette indemnité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1ent – DEMANDE D'ENTRETIEN DE L'EGLISE DE SAUZE-VAUSSAIS**

Les bénévoles de la paroisse ne peuvent plus assurer le grand ménage de l'église de Sauzé, après discussion le Conseil Municipal propose que les agents techniques communaux passent deux fois l'an (avril et octobre), pour un ménage en hauteur.

#### **2ent – REORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'AGENTS TECHNIQUES**

M. EPRINCHARD informe les membres du Conseil que ; le départ à la retraite de M. COLSY qui assurait le relais entre l'élu en charge des agents techniques et les agents eux-mêmes, nécessite la désignation d'un remplaçant pour cette mission, et propose :

- M. Jean-Marie THOMAS lequel sera assisté de M. Stéphane GUEGUAN.

Après discussion, la proposition de Mr. EPRINCHARD est acceptée par l'ensemble des conseillers.

#### **3ent – APPEL d'OFFRES POUR LA RENOVATION DE LA PLACE DES HALLES**

M.EPRINCHARD informe le Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offre pour la rénovation de la place des halles, qui se présente de la manière suivante :

LOT N° 1	voirie (VRD)	COLAS	177.831,00 € HT
LOT N° 2	espaces verts	L2M	9.492,50 € HT
LOT N° 3	serrurerie	FAMAMO	3.824,00 € HT
Bureau d'études		FRAGNAUD	5.150,00 € HT
		<b>TOTAL hors taxe</b>	<b>196.297,50€ HT</b>
		TVA à 20%	39.259,50€ HT
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>235.557,00€ TTC</b>

Ce projet sera financé de la manière suivante :

DETR 30%	57.344,25€
Département (amende de police)	11.750,97€
LEADER	30.000,00€
FCTVA	37.689,12€
Commune 42%	98.772,66€

#### 4ent – POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU FOYER RESIDENCE

M. EPRNCHARD, afin d'éviter toutes rumeurs sur le Directrice qui n'émettrait pas les factures aux résidents en temps voulu, a tenu à préciser :

- = Que les loyers, repas et services rendus sont facturés par exemple pour septembre la 1ère semaine d'octobre.
- = La Trésorerie de Sauzé envoyait les factures aux résidents dans les 15 jours suivants (3ème semaine d'octobre)
- = La Trésorerie de MELLE envoie les factures 3 semaines plus tard mais cumule des incidents de paiement non recouverts au préjudice du foyer résidence... (par exemple, au 6 septembre 2019, 116607€ non recouverts)

#### 5ent – NOUVELLE OFFRE DE TELEPHONIE MOBILE

Notre prestataire « Bouygues » s'est inquiété de notre démarche auprès du Crédit Mutuel, conclusion :

La nouvelle offre de Bouygues est de 327€ TTC par mois moins 69€ d'avoir soit : 258€ par mois. L'offre révèle être plus intéressante que celle du concurrent qui s'élevait à 291€.

#### 6ent – SECURISATION DE L'ACCES AU COLLEGE

M. Eprinchard informe le Conseil de l'avancement du dossier des travaux de sécurisation des accès au Collège :

- L'accord de financement du Département et de la Préfecture obtenu le 30 septembre 2019,
- lancement de la consultation le 2 octobre,
- date de réception des offres le 24 octobre,
- analyse des offres le 28 octobre
- réunion de chantier, le 31 octobre,
- signature des marchés le 8 novembre,
- fin des travaux prévue le 20 décembre.

#### RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE :

LOT 1	COLAS	27.660,00 € HT
LOT 2	BOUYGUES	27.951,00 € HT
	Plus plots laser	4.400,00 € HT
	Plus horloge astronomique	345,00 € HT
	<b>TOTAL HT</b>	<b>60.356,00 € HT</b>
	TVA 20%	12.071,20 € HT
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>72.427,20 € TTC</b>

#### FINANCEMENT DU PROJET

DETR	24.142,40 €
DEPARTEMENT	21.105,00 €
FCTVA	11.588,32 €
Commune	15.591,48 € (22 %)

#### 7ent – INFORMATION DE L'ASSOCIATION ASTM

*Dans le cadre de la semaine Européenne de réduction des déchets (du 16 au 24 novembre, l'association ASTM informe le Conseil que l'inauguration aura lieu le 23 novembre à 11h30 place du grand puits.*

***8ent – ETAT D'AVANCEMENT DE LA LIAISON DOUCE entre le pigeonnier et le plan d'eau***

*M. Eprincharde informe qu'il reste le compactage du chemin, la plantation des haies et le repositionnement des bornes.*

*Une réunion est fixée avec l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) le 21 novembre prochain.*

*M. Eprincharde suggère de donner un nom à cette liaison douce, il est décidé en hommage à M. GONNIN à l'initiative de cette liaison douce de l'appeler «chemin à Paul ».*

***8ent – CREATION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU RESEAU DE MEDIATHEQUES***

*Il est décidé à l'unanimité de dédommager une bénévole de la médiathèque, pour plus de 200h passées à créer le logiciel du réseau des médiathèques, le montant attribué sera de mille Euros.*

<b><i>INFORMATIONS DIVERSES</i></b>
-------------------------------------

1) Petits travaux d'entretien des écoles

Le devis de 674,03€ est accepté par la communauté de communes, afin que les employés communaux repeignent les murs des préaux de l'école primaire, pendant les vacances de Noël. (selon disponibilité des agents)

2) Achat groupé de défibrillateurs

Eprincharde est autorisé à lancer un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs, avec l'ensemble des communes de la communauté de communes de Mellois en Poitou.

3) Changement de fournisseur d'électricité

Le fournisseur d'électricité SELIA sera sollicité pour faire une étude de comparaison des coûts.

***Prochaines réunions des adjoints et du Conseil Municipal***

*La prochaine réunion d'adjoints au 10 décembre 2019*

*La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 17 décembre 2019*

***VOEUX DU MAIRE le 17 janvier 2020 à 19h***

*L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 21H 40*